

**DÉCRET N° 2025 – 096 DU 26 FEVRIER 2025**  
portant nomination de monsieur **Camille Roch DOMONHEDO** en qualité de membre du Conseil d'administration de l'Agence béninoise du Médicament et des autres produits de Santé.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-001 du 06 janvier 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-571 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-422 du 26 juillet 2023 portant approbation des statuts modifiés de l'Agence béninoise de Régulation pharmaceutique, désormais dénommée « Agence béninoise du Médicament et des autres produits de Santé » ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 février 2025,



## DÉCRÈTE

### Article premier

Monsieur **Camille Roch DOMONHEDO** est nommé membre du Conseil d'administration de l'Agence béninoise du Médicament et des autres produits de Santé au titre du représentant de l'Ordre national des pharmaciens du Bénin, en remplacement de madame Sylvie Chantal ALLADAYE PADONOU.

### Article 2

L'intéressé poursuit le mandat en cours pour le reste de sa durée.

### Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 26 février 2025

Le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,



Romuald WADAGNI  
Ministre d'État

Le Ministre de la Santé,



Benjamin Ignace Bodourin HOUNKPATIN

#### AMPLIATIONS :

PR : 6 AN : 4 CS : 2 CC : 2 CS : 2 ; CCOM : 2 ; HCJ : 1 CES : 2 HAAC : 2 ; MEF 2 ; MS : 2 ; AUTRES MINISTÈRES : 19 ; SGG : 4 ;  
INTERESSE : 1 ; JO : 1